



24 mars 2016

## Rencontre sur l'évaluation de l'utilité sociale dans le secteur culturel

### Intervenants :

- Hélène Duclos, spécialiste sur l'évaluation de l'utilité sociale
- Caroline Bochu, administratrice du Grand Soufflet en Ille-et-Vilaine
- Elisabeth Le Faucheur, Responsable du service Internet et expression multimédia à la ville de Brest, sur l'utilité sociale de la médiation numérique

### Introduction

Plusieurs personnes ont introduit successivement la rencontre :

- Jean Dumoulin, Maire de la Ville d'Auray
- Gérard Guillou, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de la culture, des jumelages et des anciens combattants.
- Nathalie Rossignol, directrice de la Culture au Département du Morbihan, rappelle que le Département est l'échelon des solidarités, qui est renforcé dans le cadre de la loi NOTRe : solidarités avec les territoires et solidarités sociales avec les habitants  
L'arrivée des nouveaux élus conduit à essayer de repenser l'impact des politiques culturelles et leur imbrication avec les autres compétences du Département : la santé, le social, la lecture publique, etc., et de faire le pari de travailler au mieux être et au bien-être de chacun, en partageant avec les services des interventions sanitaires et sociales.  
Le souci de questionner l'utilité sociale (US) des festivals, et de la culture en général, est partagé avec le Collectif des festivals depuis 2 ans. L'envie est née de partager cette méthode, qui a été travaillée au sein du Collectif, avec les acteurs publics et privés de la culture.  
Au nom du Département, Nathalie Rossignol remercie la ville d'Auray pour l'accueil de la rencontre.
- Yann Vioux, chargé de mission au sein du Service des arts vivants et visuels, rappelle le travail entamé avec le Collectif, initialement avec l'Addav56 et poursuivi avec le Département : sur l'accessibilité aux lieux pour les personnes en situation de handicap, sur la prévention des risques en milieu festif, sur les déplacements des publics.  
Cette nouvelle rencontre, nous permet de replacer le contexte culturel plus largement.  
La thématique de l'US fait aussi sens avec le festival Méliscènes qui travaille sur l'inter générationnel, irrigue le territoire de plus en plus et le centre culturel Athéna, qui mène tout au long de l'année de nombreuses actions de médiation culturelle.
- Emilie Cherbonnel, chargée de communication et d'information au Collectif des festivals, est ravie de voir un public nombreux sur un sujet qui reste difficile à appréhender dans le domaine culturel - l'évaluation. Elle présente les trois intervenantes.

## ➤ LE CONCEPT D'UTILITÉ SOCIALE<sup>1</sup>, par Hélène Duclos

Avant la loi sur l'économie sociale et solidaire (ESS) en juillet 2014, l'utilité sociale ne bénéficiait pas de véritable définition.

### ○ Retour historique

**1980** : notion utilisée par l'Etat pour justifier d'exonération de taxe et de subventions à des associations.

Le secteur associatif s'en est emparé pour travailler sur des critères d'utilité.

**1990** : 1<sup>ère</sup> définition dans l'Instruction sociale : « des activités peu ou pas prises en compte par le marché et qui concernent des publics spécifiques »

**2000** : de plus en plus utilisé dans l'économie sociale : beaucoup de travaux et de rapports (Lipietz, Jean Gadrey) et plusieurs méthodologies développées par des secteurs (environnement sur les emplois jeunes)

### □ Une définition de Jean Gadrey

Jean Gadrey est un universitaire de Valenciennes qui a fait la synthèse de 36 missions de recherche autour de l'US. Il arrive à une définition, tout en disant haut et fort qu'il ne faut pas l'utiliser !

*« Est d'utilité sociale l'activité d'une organisation de l'économie sociale qui a pour résultat constatable et, en général, pour objectif explicite, au delà d'autres objectifs éventuels de productions de biens et services destinés à des usages individuels, de contribuer à la cohésion sociale (notamment par la réduction des inégalités), à la solidarité (nationale, internationale ou locale : le lien social de proximité) et à la sociabilité, et à l'amélioration des conditions collectives de développement humain (dont fait partie l'éducation, la santé, l'environnement et la démocratie) »*

Cette définition est très large. L'utiliser comme référence pour l'évaluation risque de mener à une usine à gaz et ne pas apporter de réponse. Il est préférable de se poser la question : « A partir de ce que je fais sur le territoire, qu'est-ce que cela apporte à la société, quel impact sur mon territoire, quelle plus-value pour la société ? ».

**2010** : montée en puissance de la **notion d'impact social**

De plus en plus d'investisseurs privés sont intéressés pour investir dans des activités, des actions qui ont un impact social. Parallèlement, l'Europe veut développer l'entrepreneuriat social.

Une entreprise sociale se définit comme une entreprise dont les objectifs sociaux sont plus importants que les objectifs économiques. Pour le vérifier, il faut donc évaluer l'impact social.

La notion d'impact social se développe. Elle est plutôt utilisée dans le secteur de l'entreprise et de l'entrepreneuriat. La notion d'utilité sociale est plutôt utilisée dans le secteur associatif et dans le champ de l'ESS.

### □ La loi ESS de juillet 2014

Elle élargit le champ classique de l'ESS (associations, mutuelles, coopératives)

Cette loi donne un cadre à l'ESS : ce n'est pas le statut qui définit l'ESS mais c'est le fait de produire une US : ce qui peut aussi concerner des sociétés commerciales.

Pour une société commerciale qui veut se rattacher à l'ESS, elle doit :

1. Apporter un soutien aux personnes en situation de fragilité, ou
2. Contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités, à l'éducation à la citoyenneté, à la préservation et au développement du lien social ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale
3. Concourir au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, à la transition énergétique ou à la solidarité internationale (si 1° et 2°)

<sup>1</sup> Cf. diaporama d'Hélène Duclos -

[http://www.lecollectifdesfestivals.org/collectif/download/cr\\_publics/EUS\\_bref\\_mars16.%20ppt.pdf](http://www.lecollectifdesfestivals.org/collectif/download/cr_publics/EUS_bref_mars16.%20ppt.pdf)

Cette définition concerne pour les sociétés commerciales qui veulent se rattacher à l'ESS et les associations, coopératives et mutuelles qui souhaitent avoir l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale ».

La loi ESS définit les conditions à remplir pour l'attribution d'un **agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS)»**.

Une ESUS est une structure (société commerciale, association, etc.) qui poursuit un but d'US. La recherche d'utilité sociale doit avoir un impact significatif sur l'activité de la structure :

- dans les comptes de résultat (66% des charges d'exploitation)
- sur la rentabilité financière : pas de taux de rémunération > à 6%

D'autres éléments sont également pris en considération :

- la rémunération des dirigeants ne doit pas dépasser 10 fois le Smic, moyenne des 5 salaires les plus élevés < ou = à 7 fois le Smic
- Pour les sociétés commerciales : gouvernance démocratique, 50% des bénéfices passés en réserve

Certaines structures ont des agréments ESUS de droit (ex : insertion par l'activité économique, aide à l'enfance, etc.)

L'agrément ESUS offre un accès à des financements solidaires, épargne salariale, ...

Cet agrément est assez large, en théorie, mais peu de structures l'ont encore demandé et certains points restent flous (ex : comment compte-t-on dans les charges d'exploitation liée à l'utilité sociale ?)

Cela dit, beaucoup d'associations pourraient demander et obtenir l'agrément ESUS. L'intérêt étant que derrière cet agrément, il y a des financements sont la clé. Ex possible à terme : obtention de financements DLA, un moyen pour les collectivités de faire un tri sur les structures qu'elle soutient, ...

## ● L'utilité sociale aujourd'hui

L'US est à comprendre au sens de **sociétal** : social, environnemental, économique (ex : coûts évités).

Cela va regrouper l'ensemble des impacts positifs sur la société : liées à l'activité de la structure ou à ses modes de gouvernance (ex : une association qui permet la montée en compétence de ses bénévoles).

Avant de l'évaluer, **chaque structure doit définir son US** ! Cette définition est stratégique car « évaluer », c'est dire la valeur.

Le principe est **d'associer toutes les parties prenantes (PP)** à cette définition de la valeur de départ, car les partenaires techniques, les usagers, les bénévoles, ... ont un autre regard.

L'intérêt est d'avoir un panorama large.

Ce temps d'identification de l'US est un temps clé : il reste compliqué car cela dépend des valeurs que l'on porte (militantisme ou activité professionnelle), du contexte (urbain, rural) ...

La notion d'US est différente:

- de la notion d'intérêt général, qui relève des pouvoirs publics. L'US, c'est une négociation, un accord, une construction entre l'association, la société civile, les pouvoirs publics, les usagers.
- du projet associatif, qui dépend uniquement des membres de l'association. L'US est plus large.

A minima, l'US a un **effet positif pour la société**, qui peut être souhaité (si c'est dans le projet de la structure) ou induit (qu'on n'avait pas prévu au départ).

LA QUESTION : qu'est-ce que la structure apporte à la société ?

Le choix des critères d'US n'est pas anodin car ils vont permettre de piloter son action, de se valoriser, de mieux se positionner, de rentrer dans des démarches de progrès...

## ➤ L'ÉVALUATION DE L'UTILITÉ SOCIALE, par Hélène Duclos

La méthode d'Hélène Duclos est expérimentée depuis 15 ans, par plus de 250 structures, de différents secteurs : culture, insertion par l'activité économique, médiation sociale, environnement, ...

Le principe est plutôt celui :

- d'une **formation-action** : la structure se forme chemin faisant pour être autonome ensuite (suivi), à la différence d'un consultant qui viendrait faire ce travail et repartirait.
- Dans une logique de **co-construction** : un intervenant apporte des méthodes et la structure ce qu'elle connaît de son domaine d'action pour construire ensemble des outils les plus pertinents.

### ○ Les principes

- Une démarche volontaire des structures. Elle ne peut être imposée par un tiers, le partenaire financier par exemple.
- Auto évaluation accompagnée : la structure identifie avec ses PP son US, mais un tiers extérieur lui apporte des méthodologies, de la motivation,...
- L'accompagnateur est un maïeuticien, un expert (outils d'évaluation), qui apporte un regard extérieur
- Associer largement les PP pour avoir un panorama le plus complet possible : en interne, habitants, usagers, client, partenaires, fournisseurs, prestataires techniques, etc. Temps clé pour identifier l'US
- Être pragmatique : adapter l'outillage et la démarche à chaque structure, avec ses contraintes d'agenda, de moyens réels, etc.

Avant de se lancer dans une démarche d'US, et pour cadrer le travail, il est important d'avoir défini ses besoins et enjeux.

Enjeux/ besoins de la structure	Démarche US à privilégier
<ul style="list-style-type: none"><li>- Définir, revoir, adapter son projet</li><li>- communiquer plus clairement</li><li>- se positionner par rapport à une concurrence, en pointant ses spécificités (ex : cas de réponse à un appel d'offres)</li></ul>	⇒ <b>Identifier et clarifier son US</b> suffit Il n'est pas nécessaire d'évaluer
<ul style="list-style-type: none"><li>- Mieux suivre et piloter ses activités</li><li>- Rendre des comptes</li><li>- Se professionnaliser</li></ul>	⇒ <b>Evaluer son US</b>

### ○ Identifier l'US

La structure construit sa définition de l'US avec l'ensemble des parties prenantes : à partir de son point de vue, de celui des partenaires, des usagers, des bénévoles, etc.

Lors de cette étape, on dresse le panorama de l'utilité sociale en **prenant l'ensemble des contributions et points de vue**.

On peut aboutir à un outil de communication et la mettre en forme (sous forme de schéma par ex).

### ○ Evaluer son US

Pour évaluer, on va chercher des indicateurs chiffrés et des données qualitatives, pour voir si l'US est importante et réelle, ou pas. On essaie aussi de comprendre comment elle est produite et générée.

On regarde : Qu'est-ce qu'on fait ? => Qu'est-ce que ça produit ? => A quoi ça contribue ?

En expliquant cette chaîne, on est capable de prouver son US.

On analyse ces données, en les contextualisant et en les comparants (dans le temps, etc.)

## 7 étapes-types de l'évaluation de l'US

1. Clarification des enjeux et objectifs
- 2. Identification de l'utilité sociale avec les parties-prenantes**
3. Construction d'un dispositif d'évaluation (cadre, outils, pilotage, indicateurs)
4. Collecte
5. Analyse
- 6. Construction d'un point de vue partagé**
7. Restitution dynamique

On finalise l'analyse avec les PP réunies au départ pour avoir des indices complémentaires, pour expliciter des points de désaccord, pour approfondir.

La plupart des rapports d'évaluation ne sont pas lus.

**En associant les gens au départ**, ce travail d'évaluation est approprié par tout le monde.

In fine, on se rend compte que la très grande partie de ce qu'on fait est plutôt bien et qu'il est intéressant de partager ces résultats.

Etre pragmatique pour être réaliste et aller jusqu'au bout de la démarche.

### **Question sur le lien entre l'utilité publique et l'utilité sociale ?**

La reconnaissance d'utilité publique est un agrément. Il correspond à des critères spécifiques. L'US peut permettre de demander l'agrément d'UP et d'argumenter, mais pas indispensable. Idem pour l'Agrément ESUS.

### **Question sur le Protocole pour obtenir l'agrément ESUS ?**

Demande à faire à la Direccte du département.

Un dossier à remplir, mais ce n'est pas compliqué pour les associations

Il est donné pour 5 ans si la structure a plus de 3 ans d'existence et pour 3 ans si elle a moins de 3 ans d'existence.

### **Question sur le dispositif local d'accompagnement (DLA) ?**

Il existe dans chaque département et permet pour une association de bénéficier d'un diagnostic, avec l'appui d'un accompagnement extérieur selon les problématiques qu'elle rencontre (marketing, RH, communication, comptabilité...). Le DLA intervient dans des champs très divers.

Le DLA peut être un support de financement pour travailler sur l'US.

### **Question sur la définition de Jean Gadrey ?**

Identifie 5 composantes de l'US, qui vont des moins spécifiques aux organisations de l'économie sociale (économique) au plus spécifiques (ex la montée en compétence des bénévoles, l'innovation)

## ➤ L'UTILITE SOCIALE DE LA MÉDIATION NUMÉRIQUE DE LA VILLE DE BREST<sup>2</sup>, par Elisabeth Le Faucheur

### ○ Le contexte

La ville de Brest a un service internet et expression multimédia, qui conduit une politique d'appropriation sociale du numérique depuis plus de 20 ans. Celle-ci s'est fait dans la continuité (élu, relation entre le service et les associations).

La ville de Brest joue un rôle de facilitateur par rapport aux associations, c'est-à-dire qu'elle crée un contexte favorable pour que les porteurs de projets puissent les mener à bien, en partenariat et selon des principes de collaboration. Pour cela :

- Un appel à projet multimédias soutient 45 projets multimédias / an (depuis 20 ans)
- Une mise en réseau des acteurs du numérique (culturel, jeunesse, socio culturel, social...) : plusieurs acteurs se connaissent, se pratiquent, se reconnaissent.
- Des ateliers, conférences permettant une montée en compétences et une culture commune du numérique...

« Pas d'appropriation du numérique sans accompagnement, sans médiation » => la ville de Brest a cherché à observer l'apport de cette médiation numérique, les effets sur la montée en capacité des gens via le numérique.

La ville a également mené des études, avec le GIS Marsouin (observatoire des usages du numérique). Il en ressort qu'au-delà des habilités, la médiation produit un certain nombre de choses : elle renforce l'estime de soi, elle remet en mouvement, elle fait émerger des projets collectifs et fait ainsi référence aux notions d'empowerment et de capacitation<sup>3</sup>.

### ○ L'US de la médiation numérique en 2014

Souvent les acteurs de la médiation minorent les effets de ce qu'ils font (« c'est simple ») et ont du mal à le apprécier la valeur de leurs actions, alors même qu'ils gagneraient à ce qu'elle soit reconnue. Il s'agissait donc de mettre des mots sur les « capacités renforcées de », le « pouvoir avec » et le « pouvoir sur ».

La ville leur a donc proposé de s'outiller.

D'un côté, les méthodes traditionnelles (quantitatives) sont un peu limitées. De l'autre, dans un contexte de raréfaction des ressources publiques, il s'agit aussi d'outiller les associations à mettre en avant la richesse de ce qu'ils font pour trouver des moyens.

7 associations ont accepté de s'outiller et de renforcer le réseau, avec l'idée de réunir une diversité de personnes :

- Une association de soignants de l'hôpital psychiatrique de Bohars, avec un projet d'expression des personnes ayant un trouble psychique, avec une association du numérique et des soignants « Une place pour chacun »
- Projet Intergénération : des jeunes en décrochage scolaire dans le cadre d'un dispositif relais apprennent à des personnes très âgées à se servir du numérique dans une maison de retraite
- Vivre la rue, association qui travaille sur le patrimoine d'une rue de Brest mais aussi sur la médiation numérique et la création d'un lieu partagé (salle de concert, papi, épicerie solidaire, salon de thé).

<sup>2</sup> Cf. présentation d'Elisabeth Le Faucheur :

[http://www.lecollectifdesfestivals.org/collectif/download/cr\\_publics/Brest%20m%C3%A9diation%20num%C3%A9rique%20Rapport%20final.pdf](http://www.lecollectifdesfestivals.org/collectif/download/cr_publics/Brest%20m%C3%A9diation%20num%C3%A9rique%20Rapport%20final.pdf)

<sup>3</sup> Un projet de l'ANR est aujourd'hui en cours sur le sujet CAPACITY : Est-ce que le numérique renforce le pouvoir d'agir ?

- Foyer laïque, qui fonctionne avec des bénévoles
- Journal de quartier de Bellevue « Parlons-en »
- Centre social, Les Amarres (Kéréderm)
- Maison de quartier de Bellevue qui travaille sur l'insertion sociale et professionnelle des gens
- Maison de quartier qui travaille sur l'insertion sociale et professionnelle des gens
- Une 8è association s'est sentie trop fragile pour y participer

Dans le cadre d'un travail individuel<sup>4</sup>, chaque association a formalisé une fiche qu'Hélène Duclos a capitalisé pour dresser un référentiel synthétique.

Des registres et critères sont ressortis : indicateurs de réalisation, de résultats et d'impacts.

Chaque structure a construit et relaté le travail réalisé.

Ce que les porteurs de projet en retirent :

- Le chemin parcouru :
  - o meilleure reconnaissance des actions au sein de la structure, grâce à la mise autour de la table des différentes personnes (ex médecins de l'hôpital ont pu s'exprimer sur les apports thérapeutiques)
  - o émergence de nouveaux projets, par d'autres acteurs
- Les résultats :
  - o les porteurs savent valoriser leurs actions
  - o des liens se sont créés entre les associations

Cependant, ce projet n'a pas retenu l'attention d'autres acteurs du numérique pour des raisons de temporalité.

### **Question : la Ville subventionne-t-elle toutes les structures qui ont participé ?**

Oui, dans le cadre des appels à projets, de journaux de quartiers, etc.

Dans le cadre d'une commande d'un financeur public, il y a toujours un risque que ce soit perçu comme du contrôle. Ici, le cadre de confiance était très important et rend cette expérience exceptionnelle.

Ce travail s'est fait en partenariat et a très bien fonctionné, et sans suspicion.

Ce travail a permis volontairement d'outiller les associations plutôt que d'imposer des critères d'utilité sociale, dans les appels à projet par ex.

## ➤ L'ÉVALUATION DU GRAND SOUFFLET, par Caroline Bochu

### ○ Le contexte

La démarche d'évaluation du festival du Grand Soufflet se situe dans le cadre de la démarche collective, menée à l'échelle du Collectif des festivals<sup>5</sup>.

Les enjeux étaient également l'envie d'outiller les festivals sur l'évaluation, avec des indicateurs qualitatifs, savoir mieux parler de leurs actions culturelles, ....

En 2012, grâce à un DLA accompagné par Hélène Duclos, 5 festivals ont participé à la construction d'un référentiel d'US d'un festival, avec 5 registres de valeur et les indicateurs.

En 2013, 8 festivals se sont engagés à évaluer individuellement leur US, dans le cadre d'un second DLA<sup>6</sup>.

### ○ Les motivations

<sup>4</sup> Cf. rapport d'évaluation de la médiation numérique de la Ville de Brest :

[http://www.lecollectifdesfestivals.org/collectif/download/cr\\_publics/Brest%20m%C3%A9diation%20num%C3%A9rique%20Rapport%20final.pdf](http://www.lecollectifdesfestivals.org/collectif/download/cr_publics/Brest%20m%C3%A9diation%20num%C3%A9rique%20Rapport%20final.pdf)

<sup>5</sup> Le Collectif des festivals est une association qui réunit 27 festivals signataires de la Charte des festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne.

<sup>6</sup> Les Trans Musicales, les Bordées des Càncale, les Tombées de la Nuit, le Grand Soufflet, Quartiers d'Été, Mythos, le Festival de Buguélès, la Gallésie en Fête

Le Grand Soufflet est un festival dédié à l'accordéon, co-organisé par l'association Grand Soufflet et les 30-35 communes et communautés de communes qui s'engagent à porter le festival sur leur territoire.

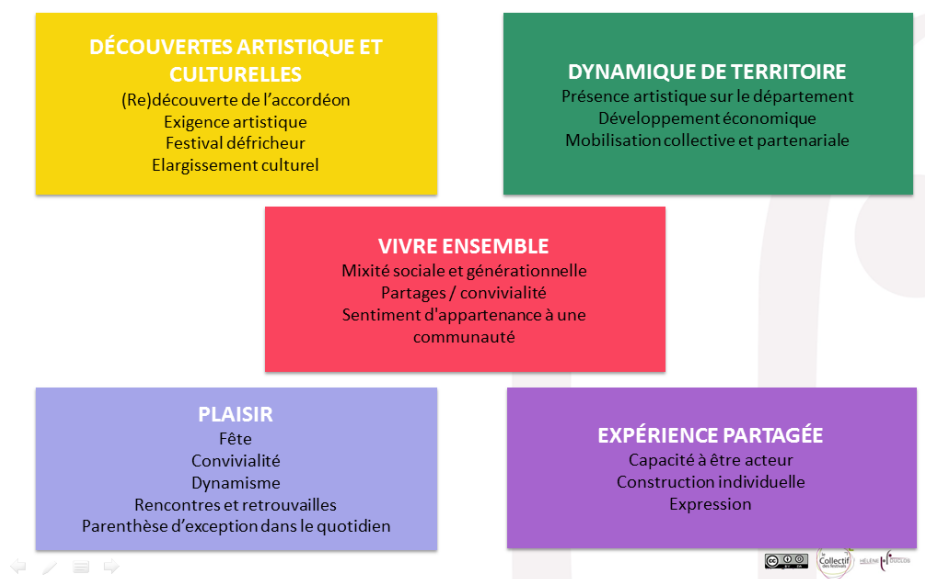
A l'origine, les festivals souhaitaient s'interroger sur les actions culturelles et leur impact. Cette réflexion s'est élargie sur l'utilité sociale des projets de festivals.

Le Grand Soufflet s'est lancé dans cette démarche car il ne voulait pas avoir à subir des critères d'évaluation imposés par les collectivités. Pour ne pas être démuni, il était important d'apporter ses propres outils et indicateurs et son analyse objectivée sur le travail.

L'équipe du festival souhaitait aussi plus personnellement objectiver les ressentis sur son projet culturel et artistique (ambition, valeurs, actions) et avoir des données concrètes pour préciser les valeurs portées (ex : comment on prouve que le festival est convivial). L'intérêt était donc de produire un document étayé et tout en valorisant le projet porté.

## ○ Les étapes

**1/ Définition de l'utilité sociale du Grand Soufflet**, en invitant les différentes parties prenantes : bénévoles, partenaires, co-organisateurs du festival, prestataires, journalistes, publics avec une question unique « D'après vous, qu'apporte le festival à la société ? ». Les personnes s'exprimaient individuellement grâce à la méthode des post-it (1 idée par post-it) puis les contributions étaient regroupées par thématiques (10), sous couvert des participants, ce qui a permis de créer 5 registres de valeur et des sous-registres (appelés critères).



L'association a choisi d'étudier 3 registres : découverte artistique et culturel, vivre ensemble et dynamique de territoire. Parce qu'il était possible de trouver des éléments et parce que ces sujets sont stratégiques.

**2/ Construction du référentiel** : pour chaque critère, nous avons construit des indicateurs qualitatifs et quantitatifs (indicateur de réalisation, de résultat et d'impact : Qu'est-ce qu'on fait ? => Qu'est-ce que ça produit ? => A quoi ça contribue ?

**3/ Collecte des données** : pour chaque indicateur, il a été nécessaire de repérer et d'aller chercher les informations, les données et les outils existants ou les créer. Les informations ont ainsi été cherchées dans les conventions d'adhésion, dans la comptabilité, dans les programmes des différentes éditions ; des enquêtes auprès des publics, des co-organisateurs, des bénévoles ont été créés.

Les données ont été regroupées par répertoire (1 répertoire par critère) afin de procéder à l'analyse.



#### 4/ Analyse et rédaction

Le travail s'est réparti sur 2 personnes : requête d'informations et méthodologies de collecte de données ; écriture de l'analyse et du rapport.

##### ○ Les résultats<sup>7</sup>

Ce travail a surtout permis de conforter les avis des organisateurs :

- Sur la convivialité : 45% des publics viennent pour cette raison ;  $\frac{3}{4}$  font de nouvelles rencontres sur le festival.
- Sur l'accordéon : 61% viennent découvrir des nouveaux artistes et propositions, redécouvrent l'accordéon
- Les publics sont fidèles et sont revenus en moyenne 2,4 fois.

Mais cela a aussi permis d'apprendre des choses :

- en apprenant que 78% des publics souhaitaient approfondir les artistes découverts, le Grand Soufflet a réfléchi sur ses actions culturelles et pourra offrir d'autres propositions, au-delà de la diffusion de spectacles : expo, films, initiations à la danse tango, etc.
- Le sentiment d'appartenance : 82% des bénévoles du Grand Soufflet viennent participer à un projet collectif
- L'impact sur le département :  $\frac{2}{3}$  des co-organisateurs disent que le Grand Soufflet les aide à structurer leur politique culturelle territoriale et leur permet de travailler en synergie avec d'autres acteurs locaux.

Ce positionnement d'accompagnateur, qui n'était pas revendiqué, permettra de densifier le travail avec les artistes et avec d'autres acteurs (médiathèques, écoles...).

##### ○ Les limites et les apports

Ce travail a été long, parfois difficile à partager avec l'équipe (à cause de certaines utilités vues comme des évidences par certains).

Mais plusieurs apports : les méthodologies de travail (partager les avancées à différentes étapes), la connaissance du projet, des co-organisateurs (motivations, raisons de leur investissement). Et il permet surtout de conforter le projet et d'affirmer la dimension d'accompagnement de développement local

## > ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

### **Question au sujet de la presse et de la mauvaise qualité de couverture des festivals locaux par la presse ?**

- Maryline Chasles, le Collectif : Ce travail sur l'utilité sociale peut permettre d'amener le regard des journalistes sur d'autres aspects du projet et de parler autrement et différemment du festival.

### **Question sur la représentativité des répondants aux enquêtes ? ne sont-ce pas que les personnes investies qui répondent ?**

- Caroline Bochu : on s'est aussi posée la question de la légitimité du panel d'interviewés.

<sup>7</sup> Cf. rapport d'évaluation de l'utilité sociale du Grand Soufflet :

[http://www.lecollectifdesfestivals.org/collectif/download/autres\\_documents/Evaluation%20US%20GS%200416%20def.pdf](http://www.lecollectifdesfestivals.org/collectif/download/autres_documents/Evaluation%20US%20GS%200416%20def.pdf)

L'échantillonnage n'est pas parfait. Mais la méthodologie précise les conditions d'enquête, le nombre de personnes interrogées. Dès qu'on est transparent sur les moyens, on ne trompe pas le lecteur.

### ***N'y a-t-il pas d'apport à court terme ?***

- Caroline Bochu : Cela permet de garder la conviction profonde sur les valeurs et lignes directrices à ne pas perdre de vue.  
Cela peut permettre de faire face aux collectivités territoriales et à leur demande d'évaluation.  
L'évaluation se trouve dans sa phase finale, avec un partage final prévu lors de l'assemblée générale de l'association.

### ***Cette méthodologie est-elle transférable pour un projet de création de festival ?***

- Hélène Duclos : Oui dans certains cas, les porteurs de projet choisissent l'entrée de l'utilité sociale pour vérifier les orientations du projet (en adéquation avec les politiques publiques, les usagers, etc.)  
Ex : foyer de jeune travailleur ; autre ex : PTCE culture l'a utilisé comme socle pour structurer le projet.

### ***Comment vont se croiser ces évaluations produites en interne avec les exigences descendantes des collectivités ? et par rapport aux financements européens ?***

- Elisabeth Le Faucheur : Le travail des associations doit nourrir les collectivités et être partagé.  
Pour la Ville de Brest, la Région a montré son intérêt, mais l'idée est bien que les associations s'approprient ce sujet plutôt que d'appliquer quelque chose de descendant.  
Le lien aux collectivités se trouve dans la discussion et le dialogue, (même si tous les services ne travaillent pas dans la coopération). Les contraintes financières obligent à coopérer et la discussion est nécessaire, avec comme issue : mieux travailler ensemble, mutualiser, etc.
- Emilie Cherbonnel : De même, la Région, comme d'autres collectivités, ont montré un intérêt pour le travail du Collectif et des festivals, y compris dans les temps de restitution et d'échanges, comme aujourd'hui.  
Les partenaires sont intéressés mais cela dépend du partenaire.
- Hélène Duclos : Une stratégie peut être de répondre aux indicateurs et d'ajouter ses propres indicateurs ; ou de faire un travail spécifique selon les demandes des partenaires ou en coopération.

Sur les financements européens, le champ d'investigation est large. Mais cela peut être une opportunité pour de nouveaux financements.

Ex : du centre de loisirs (Loisirs pluriels) qui accueillent des enfants valides et non valides : les mères retrouvaient du temps pour chercher du travail. Le centre a déposé une demande sur l'égalité H/F auprès du FSE.

### ***Si je veux démarrer demain, comment je fais ?***

- Hélène Duclos : Il existe des outils et guides<sup>8</sup> mais ce n'est pas facile d'y aller seul.  
Dans ce cas, il est utile qu'une personne soit formée à l'évaluation en interne. L'accompagnement d'une personne extérieure va donner des éléments de méthodes et un rythme de travail (calendrier).  
Stratégiquement, ce travail doit être validé par la direction, car il questionne le sens ! Il y a un premier travail pour motiver sa structure en interne.  
L'intérêt peut aussi être de la faire collectivement, à plusieurs structures.  
Il faut compter a minima 9 mois pour une démarche complète, mais cela peut prendre plus de temps.

---

<sup>8</sup> Cf. bibliographie

Des possibilités de financement existent, comme le DLA.

Le coût dépend de l'ampleur donnée à la démarche :

- 2 à 3 jours pour l'identification de l'US
- 4 à 6 jours d'accompagnement individuel pour l'évaluation, d'où l'intérêt de le faire en collectif pour réduire le coût

#### **Des outils d'évaluation environnementale ?**

- Maryline Chasles : Le Collectif dispose d'un outil d'évaluation des gaz à effet de serre<sup>9</sup>. L'US intègre les impacts sociétaux : cela peut comprendre l'innovation, le changement sociétal, l'impact économique et l'éducation, etc.

#### **Est-ce que les droits culturels maintenant intégrés dans la loi NOTRe ont été étudiés dans l'US ?**

- Hélène Duclos : Non ils n'ont pas été intégrés dans le cadre des référentiels, pour l'instant.

## ➤ CONCLUSION

Yann Vioux conclue en remarquant que cette démarche d'évaluation est originale.

Au-delà de la méthodologie d'évaluation, les enjeux et objectifs doivent être bien cernés dès le départ.

En termes de temporalité, l'intérêt est de se positionner sur du long terme et dans la durée.

Un espoir est aussi de dépasser l'ascendant et le descendant pour plutôt partager du sens commun avec les acteurs de la culture et de l'économie sociale et solidaire.

En guise de conclusion, plusieurs enjeux pour une démarche d'évaluation de l'utilité sociale sont énoncés par les participants pour leur structure :

- Enjeu d'avenir par rapport aux financeurs, avec l'intérêt de co construire
- Intérêt de clarifier la mission sociale du projet
- Enjeux de l'échelle et de rassembler les petits événements.

---

<sup>9</sup> Cf. indicateurs environnementaux sur <http://www.lecollectifdesfestivals.org/collectif/outils-devaluation/>